

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30, une (1) demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue, à savoir :

DEMANDE 2025-00121

- Immeuble** : Lot 2 273 163 du Cadastre du Québec
(29, rue du Brigadier)
- Zone** : H-502
- Nature** : Agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée (marge avant – rue de la Cantinière)
- Effet** : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un agrandissement avec une marge avant, donnant sur la rue de la Cantinière, de 5,10 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-502, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant minimale de 6 mètres est prescrite.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Blainville,
ce 9 septembre 2025.

MANON LAFONTAINE, avocate
Greffière adjointe